

## **Maisadour appelle à une mobilisation collective pour relancer la filière volailles et renforcer la souveraineté alimentaire**

*Haut-Mauco, le 20 juin 2025.* Le 19 juin, la Coopérative Maisadour a accueilli plus de 200 personnes lors d'une matinée entièrement consacrée à l'avenir de la production de volailles dans le Sud-Ouest. Agriculteurs, représentants de l'État, partenaires agricoles et économiques, banquiers et techniciens ont répondu à l'invitation. Alors que le poulet est aujourd'hui la viande préférée des Français, la moitié des volumes consommés provient désormais de l'importation. Dans un contexte de forte croissance de la demande (+10 % en 2024), Maisadour a rappelé l'urgence de relancer la production nationale et présenté son plan de développement, porté par la stratégie AMBiTiON 2030, dont le Pilier 2 est dédié aux filières à valeur ajoutée

### **Accélérer la relance pour répondre à une demande croissante**

La filière volailles est une activité historique de Maisadour. Elle fait vivre 445 éleveurs dans la région, et s'appuie sur un savoir-faire reconnu, en particulier autour du poulet jaune des Landes Label Rouge. Ce produit, élevé en totale liberté dans de petites cabanes, a été le premier Label Rouge de France dès 1965. Il reste aujourd'hui un emblème de qualité, exporté dans plusieurs pays et plébiscité par les bouchers, les distributeurs et les consommateurs.

**Bernard Tauzia, producteur de volailles à Campagne (40) :** « *L'élevage de volailles dans les Landes est une tradition de plus de 60 ans, portée par des agriculteurs passionnés. C'est une activité typique de notre territoire, qui vient souvent compléter les grandes cultures et qui fait vivre. La force de cette filière, c'est qu'elle est complète : de l'œuf à l'assiette. Tout est intégré et maîtrisé. On sait d'où viennent les animaux, comment ils sont élevés, où ils sont abattus, et comment ils sont valorisés. C'est ce qui en fait une vraie filière économique, avec de l'emploi, du savoir-faire, et une image reconnue bien au-delà de la région.* »

Mais pour répondre à la demande croissante, la filière doit aussi se diversifier. En 2024, la consommation de volailles a progressé de 10 %, tous marchés confondus, avec une croissance particulièrement marquée sur le segment du poulet du quotidien. Cette dynamique s'accompagne pourtant d'un recul préoccupant de la production française : seulement une volaille produite sur deux provient d'un élevage français. Maisadour agit pour inverser cette tendance, et intensifie son plan de développement pour construire 150 cabanes en totale liberté, 50 bâtiments plein air et 15 bâtiments standards à l'horizon 2029.

Les trois modèles d'élevages sont complémentaires, et permettent aux producteurs de diversifier leurs activités et au Groupe de répondre aux attentes des consommateurs :

- L'élevage en cabanes, 100 % plein air, avec un poulet Label Rouge et IGP Landes, Périgord, et Gers : un produit iconique, plébiscité en France et à l'export
- L'élevage plein air, sur bâtiments de 400 m<sup>2</sup>, conciliant bien-être animal et production de qualité, porteur d'un Label Rouge
- L'élevage standard ou poulet du quotidien, en bâtiments de 1 350 m<sup>2</sup>, pour répondre aux attentes des consommateurs avec un prix abordable

**Christophe Bonno, Directeur Général de Maisadour :** « *La consommation de volailles ne cesse de croître et nous devons être au rendez-vous. Pour cela, il faut augmenter la production locale, pour préserver nos emplois, l'activité de nos éleveurs, notre compétitivité, mais aussi pour garantir une alimentation française, de qualité, et répondre à l'ensemble de nos consommateurs. C'est une responsabilité partagée. À travers ce plan, Maisadour agit de manière concrète pour offrir aux agriculteurs une trajectoire économique viable et durable, et surtout renouer avec une performance économique durable de notre filière.* »

### **Un accompagnement de Maisadour à toutes les étapes du projet de construction de bâtiment**

L'installation en élevage de volailles chez Maisadour est accompagnée à chaque étape par les équipes techniques de la Coopérative. Tout commence par la validation du terrain, avec un diagnostic gratuit permettant de vérifier la constructibilité de la parcelle. Ensuite, si le terrain n'est pas raccordé, les demandes pour l'eau et l'électricité doivent être engagées rapidement, car les délais peuvent atteindre deux à trois mois.

Une fois la faisabilité économique validée (grâce à une étude offerte par Maisadour), la Coopérative propose à l'agriculteur une visite d'élevage en fonctionnement. L'objectif est de l'aider à se projeter concrètement dans l'activité. Le dossier de financement est ensuite constitué, avec l'aide de Maisadour pour solliciter les subventions régionales (PCAE) et optimiser le montage bancaire. La déclaration ICPE peut être gérée par la Coopérative, tout comme le certificat d'urbanisme et le permis de construire en lien avec l'éleveur.

La construction elle-même nécessite une préparation du terrain, des travaux de terrassement et de fondation. Là encore, Maisadour fournit un carnet d'adresses d'artisans fiables. L'installation complète d'un bâtiment standard prend environ quatre mois après la commande. Les autres types de bâtiment (bâtiment 400m<sup>2</sup> ou cabane) suivent des étapes similaires, avec des spécificités selon le niveau d'équipement ou la part d'auto-construction.

Combien coûte un bâtiment d'élevage ?

- **Le coût moyen d'un bâtiment standard clé en main s'élève à 630 000€.** L'aide direct apportée par Maisadour comprend une prime d'installation de 10 000€, une prime de 5% du reste à financer, et une prime d'accompagnement au développement de 23 000€ pendant 10 ans. Une subvention PCAE versée par la Région (jusqu'à 45 000 € pour la Région Nouvelle-Aquitaine et jusqu'à 120 000€ pour l'Occitanie) peut être également comptée dans le plan de développement. Ce modèle de rentabilité d'un bâtiment standard permettrait au producteur d'en tirer un revenu annuel de 35 000€.
- **Le coût moyen d'un bâtiment plein air de 400 m<sup>2</sup>, avec certaines étapes en auto-construction, s'élève à 140 000 €.** L'aide apportée par Maisadour comprend une prime "bâtiment" qui s'élève jusqu'à 4 200€ pendant 10 ans et d'une prime "planning et qualité" qui s'élève jusqu'à 772€ par an, en complément de la subvention PCAE (pouvant atteindre 45 000 € en Nouvelle-Aquitaine et 120 000€ pour l'Occitanie). Ce modèle de production, avec 3,2 roulements de production par an, permettrait à

l'agriculteur d'obtenir un revenu moyen annuel de 17 000 € pour un bâtiment, avant MSA et impôt, sur une période d'amortissement de 15 ans.

- **Le coût moyen d'un élevage en totale liberté avec 8 cabanes s'élève à 98 400 €, hors équipements.** L'accompagnement financier de Maisadour inclut une prime d'installation de 5 000 € par cabane neuve, ainsi qu'une prime "planning et qualité" versée jusqu'à 3 700 € par an pour 8 cabanes. Une subvention PCAE est également possible (jusqu'à 45 000 € pour la Région Nouvelle-Aquitaine et jusqu'à 120 000 € pour l'Occitanie). Ce modèle permettrait à l'éleveur de dégager un revenu net annuel de 23 100 € avant MSA et impôt, en moyenne sur 15 ans pour 8 cabanes.

### Un accompagnement structuré pour sécuriser les projets d'installation

Maisadour met en place un dispositif complet pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou diversifier leur activité vers l'élevage de volailles. Cet accompagnement repose sur plusieurs leviers concrets : une prime d'installation fixe, versée dès la construction du bâtiment pour faciliter le démarrage, un complément pendant la période d'amortissement afin de garantir un revenu anticipable, et un suivi personnalisé assuré par les équipes techniques de la Coopérative. Chaque porteur de projet bénéficie d'un appui à toutes les étapes : conception, montage du dossier, démarches réglementaires, mise en production.

À cela s'ajoute un cadre contractuel sécurisant, avec un débouché garanti dans la filière Fermiers du Sud-Ouest. Maisadour agit également pour faciliter la transmission d'exploitations, dans un contexte où de nombreux élevages arrivent à un tournant générationnel. L'objectif est clair : proposer aux jeunes un parcours structuré, rassurant, et porteur de perspectives.

**Michaël Dolet-Fayet, polyculteur-éleveur (40), Président de la filière Volailles de Maisadour et Président de Fermiers du Sud-Ouest :** « *Élever des volailles, c'est bien plus qu'une activité agricole : c'est un métier de passion où la rigueur est de mise. Depuis des décennies, nos éleveurs portent un savoir-faire unique, avec des conditions d'élevage exemplaires. Aujourd'hui, la consommation change, et nous devons nous adapter. Le développement de l'élevage standard est aussi essentiel pour remplir nos abattoirs et répondre aux attentes du marché. Et surtout, il faut le dire clairement : produire de la volaille, ça peut rapporter. Avec un modèle structuré et sécurisé comme celui que propose Maisadour, les éleveurs dégagent des revenus. Ce plan est une invitation à rejoindre une filière ambitieuse, rémunératrice et profondément enracinée dans son territoire.* »

### Tout savoir sur les élevages !

|                                          | Poulet du quotidien | Volailles plein air | Volailles totale liberté |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| Nombre de jours d'élevage pour une bande | 35 jours            | 81 jours            | 81 jours                 |
| Nombre d'animaux par bande               | 29 990              | 4 400               | 4 400                    |
| Nombre moyen de bandes par an            | 7,3                 | 3,2                 | 3,2                      |
| Durée du vide sanitaire                  | 14 jours            | 14 jours            | 14 jours                 |

## Lever les freins pour accélérer le redémarrage

Malgré cet accompagnement structuré, les agriculteurs se heurtent encore à des obstacles majeurs. Les délais d'instruction des permis de construire, les lenteurs administratives et la complexité des déclarations freinent la mise en œuvre de nombreux projets. Entre 10 et 20 demandes de permis sont déposées chaque année par des éleveurs accompagnés par Maisadour. Le temps moyen pour voir sortir un bâtiment de 400m<sup>2</sup> ou standard peut aller aujourd'hui jusqu'à 18 mois.

Face à cette situation, la Coopérative demande notamment que les dossiers agricoles puissent être traités en priorité par les services instructeurs (DDTM, DDETSPP, SDIS), que toutes les communes soient accompagnées dans l'accès aux plateformes dématérialisées, et que la déclaration de dépendage puisse être déposée après l'obtention du permis de construire, afin de raccourcir les délais. Par ailleurs, Maisadour propose d'inciter les éleveurs à déposer un certificat d'urbanisme en amont, pour faciliter l'instruction des dossiers.

Dans ce contexte, le rôle des établissements bancaires est également clé. Maisadour travaille en lien étroit avec ses partenaires financiers pour garantir des conditions de financement adaptées, en tenant compte des réalités du terrain et des temps administratifs parfois longs. La sécurisation du modèle économique proposé - avec un débouché garanti, des aides fléchées et un accompagnement technique éprouvé - permet de présenter des projets solides, lisibles et viables sur le long terme. La réactivité et l'engagement des banques aux côtés des éleveurs sont des leviers essentiels pour concrétiser les installations dans les délais.

L'objectif est clair : accélérer, débloquer, et relancer.

**Daniel Peyraube, polyculteur-éleveur (40), Président de Maisadour :** « Depuis le COVID, tous les prix de construction ont augmenté de plus de 50 %, alors que les aides publiques n'ont pas évolué. Il y a urgence à adapter les dispositifs pour permettre aux projets de sortir. Mais nous ne réussissons que si chacun prend sa part. L'État, les collectivités, les banques, les partenaires techniques, les constructeurs, les coopératives, les consommateurs : tous ont un rôle à jouer. La relance de la filière volailles est un enjeu collectif de souveraineté, de territoire et de revenu agricole. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons avancer ».

Avec ce plan de relance, Maisadour réaffirme son rôle de coopérative engagée, au service de ses adhérents, de la compétitivité de ses filières et de la vitalité de ses territoires. En relançant l'élevage de volailles sous toutes ses formes, la Coopérative contribue activement à la reconquête de la souveraineté alimentaire française, tout en offrant des perspectives solides de revenus et de durabilité pour les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain.

## À PROPOS DU GROUPE COOPÉRATIF MAÏSADOUR

Depuis 1936, Maisadour est une coopérative engagée du Sud-Ouest, labellisée Engagé RSE niveau Exemplaire, qui place l'Homme et le Vivant au centre de ses préoccupations, pour une agriculture, une alimentation et une société durables. Maisadour développe des filières d'excellence répondant aux attentes des consommateurs pour valoriser, en France et dans 50 pays, les productions de ses agriculteurs. « Chez Maisadour, nous travaillons ensemble au succès de nos adhérents et construisons l'avenir de nos territoires ». Le Groupe, structuré autour des pôles d'activités agricoles, semences et alimentaires, commercialise des produits gastronomiques sous les marques Delpeyrat et Comtesse du Barry et des volailles Label Rouge sous les marques St SEVER et Marie Hot.

[www.maisadour.com](http://www.maisadour.com)

### Infos clés

Gouvernance : Daniel Peyraube, Président / Christophe Bonno, Directeur Général

Chiffre d'affaires exercice 2023-2024 : 1,385 milliard d'euros / 5000 agriculteurs et 4300 salariés

## CONTACTS PRESSE

**AGENCE CORIOLINK**

Océane Vilminot - T. 07 84 90 83 16

[oceane.vilminot@coriolink.com](mailto:oceane.vilminot@coriolink.com)

Sarah Ezzine- T. 07 43 36 64 67

[sarah.ezzine@coriolink.com](mailto:sarah.ezzine@coriolink.com)

**MAÏSADOUR**

Aurélie Zimmermann - T. 06 08 92 92 52

[a.zimmermann@maisadour.com](mailto:a.zimmermann@maisadour.com)

Nina Bernadet - T. 07 89 39 60 46

[n.bernadet@maisadour.com](mailto:n.bernadet@maisadour.com)